



# Logiciels

“ Quels éléments de performance environnementale puis-je demander dans le cadre d'une prestation de conception/maintenance d'un logiciel ? ”

## Réglementation

Pour toute information relative à la réglementation concernant ce segment d'achat, nous vous invitons à utiliser l'outil La Réf., développé par les réseaux 3AR et RESECO.

Remarque : le Guichet vert conseille de réaliser un sourcing en premier lieu afin de connaître l'offre et les capacités du milieu fournisseur.

**La fabrication de nouveaux appareils numériques représente 75 % des impacts environnementaux du secteur numérique.** En cause, la nécessité de les renouveler car ils ne sont plus en mesure de supporter les logiciels et leurs mises à jour, ou encore parce que les logiciels dysfonctionnent.

**L'obsolescence logicielle est donc l'un des leviers mobilisables pour prendre en compte la dimension environnementale** dans les marchés de conception et/ou de maintenance de logiciels.

Obsolescence logicielle : "diminution des possibilités d'usage d'un appareil numérique (smartphone, tablette, ordinateur, etc.) en raison de l'indisponibilité ou du dysfonctionnement d'un logiciel"

(source)

# Spécifications techniques & clauses d'exécution

## Eco-conception et maintenance

- Afin de réduire la puissance informatique nécessaire au bon fonctionnement d'un logiciel, plusieurs pistes d'action existent :
  - se focaliser sur les besoins actuels et futurs qui seraient déjà identifiés en termes de fonctionnalités (moins de code à développer et à mettre à jour) ;
  - recourir à une architecture applicative modulaire (cf. Guide du Collectif Green IT, p79) ;
  - ne pas installer les mises à jour automatiquement, en dehors des mises à jour correctives et de sécurité (réduire le poids du logiciel).
- Demander au titulaire de recourir à des services d'hébergement éco-conçus ;
- Dans le cadre d'un marché d'infogérance, il est possible de demander la réalisation d'audits pour identifier le(s) logiciel(s) inutilisé(s) et désinstaller ce(s) dernier(s).

## Accessibilité numérique

- S'assurer de l'accessibilité du service aux personnes porteuses de handicap ;
- Veiller à ce que le logiciel fonctionne :
  - avec un faible débit ;
  - sur des équipements vieillissants afin de s'assurer qu'il ne nécessite pas, dès sa conception, le renouvellement de certains appareils.



Dans certains cas, il peut être pertinent de demander au titulaire de fournir des préconisations aux utilisateurs pour adopter de bonnes pratiques numériques.

## Critères de jugement des offres

Selon les informations obtenues dans le cadre de votre sourcing, vous pouvez éventuellement intégrer :

- Un critère portant sur la conception responsable (cf. [Guide pratique pour des achats numériques responsables](#), p133-134) ;
- Un critère visant à favoriser les solutions d'hébergement les plus responsables : recours à des matériels de réemploi, aux matériels les moins consommateurs d'eau et d'énergie, etc. (cf. [Guide Bonnes pratiques numérique responsable pour les organisations](#), fiche h1).

## Ressources utiles

- [Guide Bonnes pratiques numériques responsables dans les organisations](#), Direction interministérielle du numérique (DINUM)
- [Guide pratique pour des achats numériques responsables](#), (DINUM)
- [Référentiel général d'écoconception de services numériques \(RGESN\)](#), (DINUM)
- [Ecoconception des services numériques](#), AFNOR
- [74 bonnes pratiques clés pour un numérique plus responsable](#), Collectif Green IT
- [Rubrique "Ressources"](#), Collectif Green IT
- [Quel est l'impact environnemental de l'informatique ?](#) CNRS, Limsi, Polytech Paris Sud
- [Programme achats circulaires et solidaires](#), Métropole du Grand Paris, Institut National de l'Economie Circulaire, Observatoire des Achats Responsables et Les Canaux
- [La Clause verte](#), CD2E
- [Guichet régional des clauses sociales](#), GIP Maximilien



Soutenu  
par

